



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2020-17

Objet : Délibération portant élection de la commission pour les délégations de service public

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	0
Quorum	15		
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	29		

L'an 2020, le 1^{er} juillet 2020 à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de spectacle de Salleboeuf, sous la présidence de Christian SOUBIE

Date de convocation 24/VI/2020

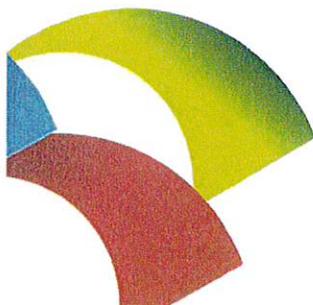
Date d'affichage 25/VI/2020

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Nathalie MAVIEL FABER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Salleboeuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Salleboeuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		Patrick BONNIER
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	

AFFICHE LE

08 JUL. 2020



N° 2020-17

Objet : Délibération portant élection de la commission pour les délégations de service public

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1411-5
Vu le Code de la commande publique
Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération
Considérant la réunion du bureau communautaire en date du 12 juin 2020

Rapport de synthèse :

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'élire en son sein au scrutin secret la commission pour les délégations de service public. Celle-ci est obligatoirement présidée par le Président de la Communauté de communes ou son représentant.

La réglementation prévoit que la Commission doit comprendre 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire, au **scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste**. (Le suppléant n'est pas le suppléant de la commission ou d'un titulaire mais de la liste)

Le Bureau fait état des candidatures reçues :

- **Liste A :**

Titulaires : Alain Bargue, Bertrand Gautier, Christophe Viandon, Laurent Janssonie, Emmanuel Kersaudy

Suppléants : Patrick Bonnier, Carlos Da Silva, Isabelle Passicos, Gérard Sébie, Hervé Cazenabe

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. De créer une Commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat sous la présidence du Président de la Communauté de communes ou son représentant ;
2. De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission pour les délégations de service public :
 - a. Membres titulaires :
Alain Bargue, Bertrand Gautier, Christophe Viandon, Laurent Janssonie, Emmanuel Kersaudy
 - b. Membres suppléants :
Patrick Bonnier, Carlos Da Silva, Isabelle Passicos, Gérard Sébie, Hervé Cazenabe

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Bressay, le 2 juillet 2020

Le Président

Pour extrait conforme




Christian SOUBIE